

REPUBLIQUE FRANCAISE

LIBERTE - EGALITE - FRATERNITE

VILLE D'ASNIERES-sur-SEINE  
(Hauts-de-Seine)

-----

**CONSEIL MUNICIPAL**  
**SEANCE DU 24 SEPTEMBRE 2009**

-----

COMPTE-RENDU ANALYTIQUE

-----

**LE CONSEIL,**

L'an deux mil neuf, le vingt quatre septembre à vingt heures, les membres du Conseil Municipal, dûment convoqués le dix septembre deux mil neuf, se sont réunis en séance publique, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Sébastien PIETRASANTA, Maire.

**Etaient présents** : Mme FISCHER, 1<sup>er</sup> Maire-Adjoint, MM. LEBLOND, BABÉ, Mme BAILLET, M. BERARD de MALAVAS, Mmes BITTON-COHEN, CAM, CARADEC, CHAPUIS, MM. DANLOS, GOMEZ, LANZ, LASSERRE de ROZEL, Mme LENOIR, M. MOUGENOT, Mme MÜHLMANN, M. RICHARD, Maire-Adjoints ; M. TESSIER, Mmes COQUERELLE, LAFAYE, RICHARD ALAOUI, CLAIREAUX, M. DJELLAB, AYARI, Mme CHAHID, MM. ROURE, SOMMA, COLSON, Mmes HURTAULT, LECHARNY, M. GUILLARD, Mme MERIC, Mlle ZIANE, M. JEHANIN, Conseillers Municipaux Délégués ; M. AESCHLIMANN, Mmes DELAMARRE, AESCHLIMANN, ESCLATTIER, M. BOUTIFFARD, Mmes CHAVINIER, BOURDIER-CHAREF, MM. DIAS, DECHENOIX, Conseillers Municipaux.

**Avaient donné mandat** : Mme CARRIER, M.A. à M. GUILLARD, C.M.D. ; M. ARINI, C.M.D. à M. BABÉ, M.A. ; Mme RAUSCHER, C.M. à M. AESCHLIMANN, C.M. ; M. CAILLET, C.M. à M. BOUTIFFARD, C.M. ; M. DJEDOU, C.M. à Mme AESCHLIMANN, C.M.

**Secrétaire de Séance** : M. JEHANIN, C.M.D.

\*

\* \*

- DESIGNE M. Romain JEHANIN pour remplir la fonction de Secrétaire de Séance, Appel nominatif et constat que le quorum est atteint.

\*

\* \*

LE CONSEIL,

- OBSERVE une minute de silence en mémoire de M. Jean AMOUREUX, créateur et chef de chœur des Petits Chanteurs d'Asnières.

\*

\* \*

LE CONSEIL,

- APPROUVE les procès-verbaux des Séances du Conseil Municipal des 25 juin et 7 juillet 2009.

\*

\* \*

LE CONSEIL,

- PREND ACTE de la communication du Maire sur les décisions qu'il a prises en application de l'article L. 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales et de la délibération du 7 avril 2008 autorisant le Maire à accomplir certains actes de gestion dans le cadre des dispositions des articles susvisés, à savoir :
  1. ANIMATION D'ETE DANS LES PARCS MUNICIPAUX - JUILLET ET AOUT 2009, FIXATION DU TARIF DE LOCATION DES TRANSATS POUR LES VISITEURS.
  2. A 8. CONCESSIONS ET RENOUVELLEMENTS DE CONCESSIONS DANS LES CIMETIERES.
  9. ETABLISSEMENT D'UN BAIL DE LOCAUX COMMUNAUX SIS 5/7 RUE DE L'ALMA ET DE PARKINGS COMMUNAUX SIS 8/12 RUE DE L'ALMA A ASNIERES-SUR-SEINE, AU PROFIT DU DEPARTEMENT DES HAUTS-DE-SEINE.
  10. MODIFICATION DE LA DECISION DU MAIRE RELATIVE A LA PASSATION D'UN CONTRAT D'ASSURANCE ANNULATION POUR LA FETE DE LA MUSIQUE 2009.
  11. MISE A DISPOSITION DU BASSIN CONCORDE AU PROFIT DU CENTRE MEDICO-PSYCHOLOGIQUE D'ASNIERES.
  12. MISE A DISPOSITION DU TERRAIN DU STADE FELIX EBOUE AU PROFIT DE L'ASSOCIATION CATHOLIQUE DES MALES BECONNAIS (ACMB).
  13. MISE A DISPOSITION PRECAIRE D'UN APPARTEMENT SIS 48 RUE DE CHANZY A ASNIERES-SUR-SEINE, A L'ECOLE ELEMENTAIRE FLACHAT AU PROFIT DE MADAME SYLVIE FONTAINE.
  14. MISE A DISPOSITION A TITRE PRECAIRE ET REVOCABLE D'UN LOCAL COMMUNAL, 30 BOULEVARD VOLTAIRE A ASNIERES-SUR-SEINE, AU PROFIT DE LA SOCIETE POTENTIEL COMMERCE SARL.

15. A 20. CONCESSIONS ET RENOUELEMENTS DE CONCESSIONS DANS LES CIMETIERES.
21. EXTENSION DE LA REGIE DE RECETTES DE LA MEDIATHEQUE EMILE BERNARD POUR L'ENCAISSEMENT DES FONDS PROVENANT DE LA LOCATION AU PARC ROBINSON DE TRANSATS DANS LE CADRE DE L'ANIMATION "REPOS ET LECTURE".
22. MISE A DISPOSITION D'INSTALLATIONS SPORTIVES MUNICIPALES AU PROFIT DE L'INSTITUTION SAINT-JOSEPH.
23. MISE A DISPOSITION DU BASSIN CONCORDE AU PROFIT DE L'ASSOCIATION EXTERNAT MEDICO-PEDAGOGIQUE DE LA RESIDENCE SOCIALE.
24. MISE A DISPOSITION DU BASSIN CONCORDE ET DU DOJO DU COMPLEXE LAURA FLESSSEL AU PROFIT DE L'ASSOCIATION EXTERNAT MEDICO PEDAGOGIQUE LA COMMANDERIE DU FEU VERT.
25. PASSATION D'UN CONTRAT D'ASSURANCE BRIS DE MACHINE POUR LA FETE DE LA MUSIQUE 2009.
26. FIXATION DES TARIFS APPLICABLES AUX ATELIERS CULTURELS D'ARTS PLASTIQUES ET DE THEATRE ET A LA SAISON CULTURELLE JEUNE PUBLIC.
27. A 29. CONCESSIONS ET RENOUELEMENTS DE CONCESSIONS DANS LES CIMETIERES.
30. DESIGNATION DU CABINET AYACHE, SALAMA ET ASSOCIES POUR DEFENDRE LES INTERETS DE LA COMMUNE DANS LE CADRE DE LA PROCEDURE ENGAGEE PAR MADAME AURELIE ROCHMAN DEVANT LA COUR ADMINISTRATIVE D'APPEL DE VERSAILLES.
31. REGLEMENT DES FRAIS ET HONORAIRES D'HUISSIERS DE JUSTICE POUR LA SIGNIFICATION D'UN JUGEMENT RENDU LE 4 MAI 2009 PAR LE TRIBUNAL DE GRANDE INSTANCE DE PARIS.
32. SIGNATURE DE L'AVENANT N° 6 RELATIF A LA CONVENTION PASSEE AVEC L'ASSOCIATION "CONSERVATOIRE D'ASNIERES-SUR-SEINE".
33. A 44. CONCESSIONS ET RENOUELEMENTS DE CONCESSIONS DANS LES CIMETIERES.
45. MISE A DISPOSITION PRECAIRE ET ONEREUSE D'UN PAVILLON COMMUNAL, SIS 13 AVENUE SAINT-JOSEPH A ASNIERES-SUR-SEINE, AU PROFIT DE MADAME GERALDINE DESCARGUES.
46. A 51. CONCESSIONS ET RENOUELEMENTS DE CONCESSIONS DANS LES CIMETIERES.
52. DESIGNATION DU CABINET PEIGNOT ET GARREAU POUR DEFENDRE LES INTERETS DE LA COMMUNE DANS LE CADRE DE LA PROCEDURE ENGAGEE PAR MONSIEUR TRACJE SELIMOVIC DEVANT LE CONSEIL D'ETAT.
53. DESIGNATION DU CABINET AYACHE, SALAMA ET ASSOCIES POUR DEFENDRE LES INTERETS DE LA COMMUNE DANS LE CADRE DE LA PROCEDURE ENGAGEE PAR MADAME BEATRIX TACQUARD DEVANT LA COUR ADMINISTRATIVE D'APPEL DE VERSAILLES.

54. FIXATION DU TARIF DE LA VENTE DU CATALOGUE "RETROSPECTIVE MULHEM" PENDANT L'EXPOSITION DE PEINTURE AU CHATEAU D'ASNIERES-SUR-SEINE" DU 19 SEPTEMBRE AU 1<sup>ER</sup> NOVEMBRE 2009.
55. MISE A DISPOSITION A TITRE TEMPORAIRE ET GRATUIT D'UNE PARTIE DU TERRAIN COMMUNAL, PARCELLE C167, A ASNIERES-SUR-SEINE, AU PROFIT DE L'ENTREPRISE BOUYGUES BATIMENT ILE-DE-FRANCE.
56. A 61. CONCESSIONS ET RENOUELLEMENTS DE CONCESSIONS DANS LES CIMETIERES.
62. OPERATION QUAIS LIBRES - DIMANCHE 6 SEPTEMBRE 2009 - FIXATION DU TARIF DES PROMENADES EN PONEY POUR LES VISITEURS.
63. A 65. CONCESSIONS ET RENOUELLEMENTS DE CONCESSIONS DANS LES CIMETIERES.
66. DESIGNATION DU CABINET PEIGNOT ET GARREAU POUR DEFENDRE LES INTERETS DE LA COMMUNE DANS LE CADRE DE LA PROCEDURE ENGAGEE PAR MONSIEUR HUBERT MASSOL, DEVANT LE CONSEIL D'ETAT.
67. RENOUELLEMENT DU BAIL DE LOCATION DES LOCAUX SIS 4 RUE DU CAPITAINE BROSSARD A ASNIERES-SUR-SEINE, MIS A LA DISPOSITION DE LA VILLE DE PARIS (PREFECTURE DE POLICE), A USAGE DE CENTRE DE SECOURS CONTRE L'INCENDIE, DEPENDANT DE LA BRIGADE DE SAPEURS-POMPIERS DE PARIS.
68. A 76. CONCESSIONS ET RENOUELLEMENTS DE CONCESSIONS DANS LES CIMETIERES.

\*

\*   \*

LE CONSEIL,

- DESIGNER Mme MERIC, comme représentant titulaire et M. LANZ, comme représentant suppléant pour siéger, à titre consultatif, au sein de la Commission d'indemnisation amiable instituée dans le cadre de l'accompagnement des travaux du tramway, lorsqu'un des dossiers étudiés concerne un Asniérois.

\*

\*   \*

LE CONSEIL,

## **FINANCES**

- DECIDE d'exonérer pour l'année 2010, la Société POINT P de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères.

\*

\*   \*

LE CONSEIL,

### **MARCHES PUBLICS**

- AUTORISE le Maire à signer les marchés passés, sous la forme de six lots, pour l'achat des jouets pour un montant annuel global de 35 600 € T.T.C. minimum et de 243 000 € T.T.C. maximum.
- AUTORISE le Maire à signer les marchés pour l'achat de documents pour les médiathèques municipales. Le montant annuel des dix lots composant ces marchés est estimé à 100 000 € T.T.C. minimum et 400 000 € T.T.C. maximum.
- DECIDE de lancer une consultation, par voie d'appel d'offres ouvert, pour la réalisation des travaux d'entretien et d'aménagement des voies communales.

\*

\* \*

LE CONSEIL,

### **POLITIQUE DE LA VILLE**

- DECIDE d'attribuer une subvention de 6 000 € au Conservatoire d'Asnières, dans le cadre du Contrat Urbain de Cohésion Sociale, pour son action « Un orchestre à l'école » en partenariat avec l'école Descartes A.
- DECIDE d'attribuer une subvention de 5 000 € à la Régie de Quartiers pour l'aider dans la réalisation de son projet de Pôle Informatique qui implique notamment le recrutement d'une formatrice en informatique.

\*

\* \*

LE CONSEIL,

### **URBANISME**

- AUTORISE le Maire à solliciter auprès de différents partenaires des subventions pour les études relatives aux projets de promenade bleue, de trame verte du métro Gabriel Péri à la Seine, de réaménagement des berges de Seine, du Parc Robinson et de création d'un parcours historique.
- AUTORISE le Maire à solliciter, dans le cadre de la création d'un éco-quartier dans la ZAC Parc d'Affaires, des subventions auprès des partenaires publics et des institutions œuvrant dans le domaine du développement durable et des économies d'énergie.

- DECIDE d'acquérir un terrain, 14 rue du Contrat Social, appartenant au CLOS DES LUMIERES au prix symbolique de 1 € et  
S'ENGAGE, en contrepartie de cette cession gratuite, à prendre à sa charge les frais de géomètre pour la division parcellaire indispensable à cette opération.
- AUTORISE le Maire à signer la demande de permis de construire le marché provisoire des Quatre Routes qui permettra l'installation de 250 mètres linéaires d'étals de commerçants.
- DECIDE d'accepter la demande de levée d'option d'achat présentée par les accédants M. MANSAT et Mme BOUSARDO, pour le pavillon communal situé 26 avenue Sainte-Lucie, pour un montant de 111 287, 78 €, déduction faite des acomptes déjà versés.

\*

\*      \*

LE CONSEIL,

## **HABITAT**

- ATTRIBUE à l'Office Public Départemental de l'Habitat des Hauts-de-Seine une subvention d'investissement de 259 569 € au titre du financement de la construction de 40 logements PLUS-CD 45 à 51 rue Henri-Poincaré, conformément aux financements inscrits dans la maquette financière afférente de la convention ANRU dans le cadre du renouvellement urbain des Hauts d'Asnières.
- AUTORISE le Maire à solliciter le Fonds d'Aménagement Urbain afin d'obtenir une subvention pour la création de logements sociaux sur la Ville d'Asnières-sur-Seine entre le 31 octobre 2008 et le 31 octobre 2009.
- ACCORDE la garantie communale à la SA d'HLM FRANCE HABITATION pour le remboursement d'un emprunt Eco-Prêt d'un montant de 2 542 000 € dû au titre de la réalisation de l'opération de réhabilitation de 164 logements situés 75 à 81 rue des Mourinoux, 18 à 28 rue du 18 juin 1940 et 12 à 18 rue Neuve des Mourinoux.
- ACCORDE la garantie communale au Groupe SNI-OSICA, pour le remboursement de l'emprunt de 2 851 700 € dû au titre de l'opération de réhabilitation et résidentialisation de 160 logements de la résidence des Courtilles.

- MODIFIE les délibérations des 13 décembre 2007 et 23 juin 2008 relatives aux garanties d'emprunt accordées à la SA Immobilière du Moulin Vert pour différentes opérations d'acquisition, d'amélioration et de construction réalisées dans la ZAC Bords de Seine, 4 rue Louis Vuitton, 39 boulevard Voltaire et à l'angle des rues du Ménil et de l'Alma, afin d'intégrer notamment les caractéristiques des emprunts contractés avec précision de la mention sur l'indexation des emprunts sur le taux du livret A et le caractère révisable de ces taux.

\*

\*   \*

LE CONSEIL,

### **SPORTS**

- ATTRIBUE une subvention exceptionnelle de fonctionnement de 200 € à l'association Asnières Sub'Plongée pour prendre en charge les frais de nourriture et d'hébergement de Mlle BEZGHICHE, sélectionnée dans l'équipe de France féminine pour les championnats du monde de hockey subaquatique qui ont eu lieu en Slovénie du 20 au 30 août 2009.

\*

\*   \*

LE CONSEIL,

### **RESSOURCES HUMAINES**

- FIXE le tableau des effectifs du personnel communal applicable à compter du 1<sup>er</sup> octobre 2009, afin de prendre en compte les avancements de grade des agents.
- DECIDE d'adhérer au service social des personnels placé auprès du Centre Interdépartemental de Gestion de la Petite Couronne et  
AUTORISE le Maire à signer la convention de mise à disposition d'un travailleur social, auprès de la Commune, trois jours par semaine, pour un montant annuel de 29 425 €.
- MODIFIE la liste des logements ayant la qualité de logement de fonction par nécessité absolue de service et utilité de service en transformant le logement sis 16 rue du Révérend Père Christian Gilbert en logement de fonction par utilité de service.

- ATTRIBUE une gratification fixée à 12,5 % du plafond horaire de la sécurité sociale, soit environ 400 € par mois, pour les stagiaires préparant un diplôme de l'enseignement supérieur et accueillis au sein des services municipaux pour un stage d'une durée comprise entre deux et six mois maximum et

ACCORDE aux stagiaires l'accès au self municipal et l'indemnisation partielle des frais de transport entre leur lieu de résidence et leur lieu de stage.

\*

\* \*

LE CONSEIL,

### **INTERCOMMUNALITE**

- AUTORISE le SYELOM à effectuer, pour le compte de la Ville, l'enlèvement, le transport et l'élimination des déchets d'activités de soins à risques infectieux (DASRI) des professionnels de santé et

PREND ACTE que l'exécution matérielle de cette prestation sera confiée au groupement d'entreprises GAP HYGIENE SANTE / SITA IDF, par un marché d'une durée de trois ans renouvelable deux fois.

\*

\* \*

LE CONSEIL,

- ADOPTE un vœu pour apporter son soutien au maintien d'un Défenseur des enfants indépendant et visible et à la continuité de la promotion des droits de l'enfant assurée par les jeunes ambassadeurs auprès des enfants et

SOULIGNE que les projets de loi adoptés en Conseil des Ministres le 9 septembre 2009, relatifs à la création d'un Défenseur des droits remettrait également en cause l'antenne territoriale installée à Asnières-sur-Seine qui effectue, à travers ses jeunes ambassadeurs, un travail de sensibilisation des enfants asniérois sur leurs droits.

\*

\* \*

LE CONSEIL,

**QUESTION ORALE**

- ENTEND la réponse donnée à la question d'un Conseiller Municipal concernant la mise en place d'une exonération de taxe foncière sur les propriétés bâties pour les propriétaires qui ont effectué des dépenses d'équipement destinées à réaliser des économies d'énergie ou dont les logements présentent un niveau élevé de performance énergétique global .

L'ordre du jour étant épuisé, la Séance est levée à 22 h 55.

*Publié par affichage sur les panneaux administratifs  
intérieur et extérieurs de la Mairie  
le PREMIER OCTOBRE DEUX MIL NEUF*

**LE MAIRE D'ASNIERES-SUR-SEINE**



*S. Pietrasanta*

**Sébastien PIETRASANTA**